Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par mail uniquement, **5 jours francs** avant la date prévue pour le survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélico) : **RTE** Tél : 06,74,84,22,41

Bénéficiaires : **RTE**

OBJET du SURVOL (préciser le type de matériel et le nombre de personnes transportées)	Date du vol	Aire de départ (DZ vallée)	Aire d'arrivée (DZ haute)	Transport de Matériel (Nb rotation)	Transport de personnes (Nb rotation)	Nombre total de rotations prévues
VISITE DE LA LIGNE 225KV CORDEAC PONT ESCOFFIER	**SEMAINE25**	LE PERIER	PONT ESCOFFIER		**1**	**1**

Précisions sur plan de vol prévu (tournées, transferts entre sites...) :

Description des aéronefs (type / couleur / immatriculation) :
BLANC BLEU FGRRA

Pilotes : Nom du pilote :DABAT CHRISTOPHE

ASEYSSINET
Le06/06/17

Autorisation accordée n° 274/2017

Conditions particulières :

- Prévenir le Parc national de tout report éventuel du survol autorisé,
- Adresser sous huitaine la fiche annexe portant le compte rendu du survol. Passé ce délai, le compte rendu de survol sera considéré comme conforme à l'autorisation.

A Gap, le 07/07/17
Le Directeur

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE

Préconisations du Parc national :

Sur le tronçon le Périer - Pont Escoffier, rien de particulier à noter.
En revanche, si la même semaine Entraigues et Valbonnais sont survolés, préconisations et prescriptions suivantes : - à Entraigues, Col de la Barrière : si possible survoler la ligne électrique par le nord-ouest (présence du Grand-duc d'Europe potentiellement nicheur dans les falaises des Portia **- à Valbonnais,** Combe Croze : survoler la ligne électrique par l'ouest (présence d'une aire de circaète Jean-le-Blanc occupée à l'est du pylone ; forte sensibilité à cette période).

Copie au secteur de : Oisans/Valbonnais